

**REPUBLIQUE FRANÇAISE**  
**COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX**

Révision simplifiée du Plan Local d'Urbanisme  
de la Communauté Urbaine de Bordeaux

TALENCE – Projet de centre de recherche INRIA –

ENQUÊTE PUBLIQUE  
DU LUNDI 5 OCTOBRE AU JEUDI 5 NOVEMBRE 2009

RAPPORT DU COMMISSAIRE ENQUETEUR  
PIERRE BASEILHAC

- A) – Objet de l'enquête
- B) – Déroulement de l'enquête
- C) – Observations
- D) – Analyse du projet de révision simplifiée
- E) – Avis motivé
- F) – Conclusion



## **A-OBJET DE L'ENQUÊTE**

Recueillir les appréciations du public sur la révision simplifiée du Plan local d'urbanisme de la Communauté Urbaine de Bordeaux, pour les Communes désignées ci-dessous :

- 1) **AMBARES et LAGRAVE**
  - Secteur la Moinesse – Bout du Parc - Ponchut
- 2) **ARTIGUES PRES BORDEAUX**
  - Plaine des Sports de la Blancherie
- 3) **BOULIAC**
  - Extension de l'Ecole Maternelle
  - Extension de l'Hôtel Saint James
- 4) **LE TAILLAN MEDOC**
  - Construction d'un équipement public culturel
- 5) **TALENCE**
  - Projet de Centre de recherche INRIA
- 6) **VILLENAVE D'ORNON**
  - Bassin de retenue Curie

## **B-DÉROULEMENT DE L'ENQUÊTE**

### **Références**

- Décision n°E0900163/33 de Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Bordeaux en date du 21 Juillet 2009 me désignant en qualité de Commissaire Enquêteur
- Arrêté n° 09/1596 de Monsieur le Président de la Communauté Urbaine de Bordeaux en date du 2 Septembre 2009 précisant les modalités de l'enquête publique
- Code Général des Collectivités Territoriales (articles L 5215-20 et suivants)
- Code de l'Urbanisme (articles L123-13 et R123-19)
- Loi n°83/630 du 12 Juillet 1983 relative à la démocratisation des enquêtes publiques et à la protection de l'environnement et son décret d'application n°85453 du 23 Avril 1985
- Le Plan Local d'Urbanisme approuvé le 21 Juillet 2006 et modifié le 29 Mai 2009
- Les sept dossiers établis par la Direction du Développement Urbain et de la Planification de la Communauté Urbaine de Bordeaux comprenant chacun :
  - l'arrêté du Président de la Communauté Urbaine de Bordeaux n°09/1596 du 2 Septembre 2009
  - le procès verbal de la réunion d'examen conjoint du 11 Septembre 2009
  - le descriptif du projet
  - le dossier de révision simplifiée

### **Période de l'enquête**

Elle a eu lieu du 5 Octobre au 5 Novembre 2009 (inclus)

## Les permanences

Elles ont été tenues par mes soins, dans les locaux des Mairies concernées aux dates et heures indiquées ci-après :

- AMBARES ET LAGRAVE
  - 7 Octobre 2009 de 9h à 12h
- ARTIGUES PRES DE BORDEAUX
  - 9 Octobre 2009 de 9h à 12h
- BOULIAC
  - 13 Octobre 2009 de 14h à 17h
- LE TAILLAN MEDOC
  - 22 Octobre 2009 de 9h à 12h
- TALENCE
  - 23 Octobre 2009 de 9h à 12h
- VILLENAVE D'ORNON
  - 27 Octobre 2009 de 13h30 à 16h30

J'ai tenu la dernière permanence à la Communauté Urbaine de Bordeaux (Immeuble Pôle de Bordeaux) le 5 Novembre 2009 de 14h à 17h

## Les registres d'enquête

Présentés :

- sous la forme d'un cahier comprenant 20 pages numérotées de 1 à 20 et paraphées par mes soins pour les Communes de : AMBARES et LAGRAVE, ARTIGUES prés BORDEAUX, BOULIAC (deux registres) et LE TAILLAN MEDOC
  - sous la forme d'un cahier comprenant 50 pages numérotées de 1 à 50 et paraphées par mes soins pour les Communes de TALENCE et VILLENAVE D'ORNON
- Un exemplaire de chacun de ces registres a été déposé dans les locaux de la Communauté Urbaine de Bordeaux (Immeuble Porte de Bordeaux)

## Les certificats d'affichage

L'avis d'enquête publique a été affiché dans les vingt sept Mairies des Communes de la Communauté Urbaine de Bordeaux.

Les certificats d'affichage ont été signés par les élus désignés aux dates indiquées ci-après :

MAIRIE	SIGNATAIRES	Dates des signatures
AMBARES	Michel HERITIE (maire)	5 novembre 2009
AMBES	Maurice PIERRE (maire)	10 novembre 2009
ARTIGUE prés BORDEAUX	Eric BELET (adjoint délégué)	10 novembre 2009
BASSENS	Jean-Pierre TURON (maire)	8 décembre 2009
BEGLES	Noël MAMERE (maire)	6 novembre 2009
BLANQUEFORT	Chantal BULTEAU (adjointe à l'urbanisme)	10 novembre 2009
BORDEAUX	Christophe LEURET (secrétaire général adjoint)	12 novembre 2009

<b>BOULIAC</b>	Jean-Pierre FAVROUL (maire)	12 novembre 2009
<b>BRUGES</b>	Lionel ALLEGRIER (1er adjoint)	9 novembre 2009
<b>CARBON BLANC</b>	Franck MAURRAS (maire)	24 novembre 2009
<b>CENON</b>	JP DELPECH (adjoin délégué)	10 décembre 2009
<b>EYSINES</b>	Daniel DOUGADOS (adjoin délégué à l'urbanisme)	19 novembre 2009
<b>FLOIRAC</b>	Conchita LACUEY (maire)	2 décembre 2009
<b>GRADIGNAN</b>	Gérard FABIA (adjoin délégué)	18 novembre 2009
<b>Le BOUSCAT</b>	Jean-Yves PRIGENT (adjoin délégué)	9 novembre 2009
<b>Le HAILLAN</b>	Bernard LABISTE (maire)	8 décembre 2009
<b>Le TAILLAN MEDOC</b>	Ludovic FREYGEFOND (maire)	5 novembre 2009
<b>LORMONT</b>	Josette BELLOQ (1er adjointe)	1 décembre 2009
<b>MERIGNAC</b>	Michel SAINTE MARIE (maire)	1 décembre 2009
<b>PAREMPUYRE</b>	Béatrice de FRANÇOIS (maire)	7 décembre 2009
<b>PESSAC</b>	Jean-Jacques BENOIT (maire)	19 novembre 2009
<b>SAINT AUBIN DU MEDOC</b>	Christophe DUPRAT (maire)	9 décembre 2009
<b>SAINT LOUIS DE MONTFERRAND</b>	Pierre SOUBABERE (maire)	23 novembre 2009
<b>SAINT MEDARD EN JALLES</b>	Serge LAMAISON (maire)	24 novembre 2009
<b>SAINT VINCENT DE PAUL</b>	Claude SOUBIRAN (maire)	10 novembre 2009
<b>TALENCE</b>	Alain CAZABONNE (maire)	8 décembre 2009
<b>VILLENAVE D'ORNON</b>	Patrick PUJOL (maire)	13 novembre 2009
<b>CUB</b>	Eric DELZANT (directeur général)	23 novembre 2009

## La publicité réglementaire

L'avis d'enquête a été publié à deux reprises dans les journaux suivants :

- « SUD-OUEST » les 18 Septembre et 20 Octobre 2009
- « Courrier Français » les 18 Septembre et 20 Octobre 2009

## Examen du dossier par le public

Aucune dépositions de la part du public n'a été inscrite sur les registres concernant les projets suivants :

- AMBARES et LAGRAVE  
Secteur la Moinesse – Bout du Parc - Ponchut
- ARTIGUES près BORDEAUX  
Plaine des sports de la Blancherie
- BOULIAC  
Extension de l'Ecole Maternelle

Mr Jean-Pierre FAVROUL Maire de BOULIAC confirme la nécessité d'agrandir l'Ecole Maternelle et demande la modification de l'espace boisé à conserver

### a) BOULIAC

Extension de l'Hôtel Saint James

Trois observations numérotées et cerclées à l'encre rouge ont été inscrites sur le registre déposé en Mairie

- 1) Mr et Mme GRONDEAU impasse du bourg à BOULIAC (page 2)
- 2) Mr Max MELE 53 route de Latresne, BOULIAC (pages 5 à 10)
- 3) Mr Pierre DESCHAMPS Président de l'Association Aubiers Collines (page 12)

Par ailleurs Mr Jean Pierre FAVROUL Maire de BOULIAC a donné un avis favorable au projet (page 3)

### b) LE TAILLAN MEDOC

Construction d'un équipement public culturel

Une observation numérotée et cerclée à l'encre rouge a été inscrite sur le registre déposé en Mairie

- 1- Mr Bernard PICARDAT 8 rue Terre de Vinci LE TAILLAN MEDOC (page 3)

### c) TALENCE

Projet de Centre de recherche INRIA

Cinq observations numérotées et cerclées à l'encre rouge ont été inscrites sur le registre déposé en Mairie

- 1- Mr F. CHAUMEL Hameau de Noailles Talence (page 2)
- 2- Mr Guillaume CHOUABE Responsable du projet INRIA (page 4)
- 3- Mme Monique DE MARCO Conseillère Municipale de Talence (pages 5 et 6)
- 4- Mme Christiane MARTINET Hameau de Noailles Talence (page 7)
- 5- Mr BIRON 12 rue André Gide Talence (pages 8 à 12)

Par ailleurs Mr François JESTIN Adjoint au Maire de Talence précise page 3 du registre que la Ville s'oppose catégoriquement à toute construction dans l'espace boisé protégé.

d) VILLENAVE D'ORNON

Bassin de retenue Curie

Trois observations numérotées et cerclées à l'encre rouge ont été inscrites sur le registre déposé en Mairie

- 1- Les Verts de Villenave d'Ornon (page 4)
- 2- Famille Franck ALBERT (page 6)
- 3- Mr Marc LAVEUVE (page 7)

**Envois de courriers**

J'ai adressé :

- une lettre le 21 Novembre 2009 à Madame Marie BORGEL Président Directeur Général de l'hôtel Saint James à BOULIAC comportant huit questions concernant l'extension de son établissement en lui demandant un mémoire en réponse pour le 7 Décembre 2009 (copie de cette lettre est jointe à mon rapport)
- une lettre le 1<sup>er</sup> Décembre 2009 à Monsieur Guillaume CHOUABE responsable du projet du Centre de recherche INRIA à TALENCE comportant sept questions concernant la construction du futur Centre en lui demandant un mémoire en réponse pour le 10 Décembre 2009. (copie de cette lettre est jointe à mon rapport)

**Entretiens avec les élus et les maitres d'ouvrages**

1) Entretiens avec les élus

J'ai rencontré les élus désignés ci-après :

- Mr Patrick PUJOL Maire de Villenave D'ornon le 29 Septembre 2009
- Mr François JESTIN Maire Adjoint de TALENCE le 3 Novembre 2009
- Mr Jean Pierre FAVROUL Maire de BOULIAC le 1<sup>er</sup> Décembre 2009
- Mr Michel LABARDIN Vice Président de la Communauté Urbaine de Bordeaux pour l'extension de l'hôtel Saint James à BOULIAC le 10 Décembre 2009

2) Entretiens avec les Maitres d'ouvrages

J'ai rencontré les maitres d'ouvrages désignés ci-après :

- Mme Claire CARRE-THIBAUD de la Direction Opérationnelle de l'Eau et de l'Assainissement de la Communauté Urbaine de Bordeaux pour le projet de Bassin de retenue Curie sur la Commune de VILLENAVE D'ORNON le 17 Septembre 2009
- Mr Guillaume CHOUABE Responsable du projet du Centre de Recherche INRIA sur la Commune de TALENCE le 29 Septembre 2009
- Madame Marie BORGEL Président Directeur Général de l'Hôtel Saint James sur la Commune de BOULIAC, pour l'extension de son établissement le 7 Octobre 2009

**Clôture de l'enquête**

Les registres d'enquête ont été clos, au terme du délai réglementaire, le 5 Novembre 2009 par :

- Mr Michel HERITIE Maitre d'AMBARES et LAGRAVE
- Mr Eric BELET Adjoint au Maire d'ARTIGUES près de BORDEAUX
- Mr Jean Pierre FAVROUL Maire de BOULIAC (pour les deux registres)
- Mr Ludovic FREYGEFOND Maire du TAILLAN MEDOC
- Mr Alain CAZABONNE Maire de TALENCE
- Mr Patrick PUJOL Maire de VILLENAVE D'ORNON
- Mr Vincent FELTES Président de la Communauté Urbaine de Bordeaux pour les sept registres déposés dans les locaux de l'immeuble de la Porte de Bordeaux

## Préambule

Pendant ma permanence tenue le 23 Octobre 2009 dans les locaux de la Mairie de TALENCE.  
Pendant ma permanence le 5 Novembre 2009 à la Communauté Urbaine de Bordeaux  
(Immeuble Porte de Bordeaux) je n'ai reçu aucune personne.

Suite à mon courrier du 1<sup>er</sup> Décembre 2009, Mr Guillaume CHOUABE Délégué à  
l'Administration de l'INRIA m'a adressé le 9 Décembre 2009 un mémoire en réponse de trois  
pages.

Ce document signé par mes soins est annexé à mon rapport.

## C-OBSERVATIONS

- 1) Mr F.CHAUMEL demande si la salle de restaurant située dans l'angle Nord Ouest du bâtiment fait partie du projet.

L'INRIA, ainsi que la Ville de TALENCE confirment l'abandon d'un espace de restauration.

- 2) Mr Guillaume CHOUABE Délégué à l'Administration de l'INRIA précise dans sa déposition que le plan soumis à l'enquête publique présente une anomalie. En réalité le projet de Centre de Recherche ne comporte pas de salle de restaurant.

**Je constate donc qu'il y a eu une erreur de transcription sur le plan du projet de Centre de Recherche. Il n'y a donc pas de salle de restaurant.**

- 3) Mme Monique DE MARCO conseillère Municipale de TALENCE :

- affirme que la construction empiète sur l'espace boisé classé (EBC)
- indique que l'appareillage du mur en bordure de la rue Pierre Noailles n'est pas respecté
- demande pourquoi la première tranche de travaux est prévue sur le Domaine du Haut Carré ?
- précise que le bâtiment en arche entraîne un surcout financier de 1,3 Million d'euros H.T

- a) empiètement sur l'EBC

Comme indiqué précédemment, l'abandon de la salle de restaurant conduit à épargner l'espace boisé classé.

**Cette situation est confirmée par la déposition de Mr François TESTIN Maire Adjoint inscrite page 3 du registre.**

- b) Respect de l'appareillage du mur

Le projet proposé par le maître d'ouvrage prévoit que l'intégralité du mur en bordure de la rue Pierre Noailles est conservée, à l'exception d'un quai de livraison de faible largeur.

**Dans ces conditions j'estime que le mur en pierre le long de la rue Pierre Noailles est sauvegardé.**

- c) Pourquoi la réalisation de la première tranche de travaux sur le « Domaine de Haut Carré » ?

La précision d'une construction qui surplombe la rue Pierre Noailles, dès la première tranche de travaux est rendue nécessaire par les deux objectifs suivants :

- réalisation d'une façade publique permettant un affichage du Centre de Recherche le long de la rue de la Vielle Tour, avec un bâtiment qui exprime le lieu entre les deux entités du campus.
- la création d'une liaison entre la partie historique du Campus et le « Domaine du Haut Carré », afin de participer à la facilité des échanges entre ces deux parties du campus universitaire accueillant des laboratoires et d'autres équipements.

**L'argumentation développée ci-dessus par le maître d'ouvrage justifie à mon avis la nécessité de réaliser la première tranche du projet sur le Domaine du Haut Carré.**

d) Surcote financière de 1,3 Million d'euros H.T

Il s'agit d'un financement de la Communauté Urbaine de Bordeaux à hauteur de 1,1 M€H.T (délibération du 10 Juillet 2009) et d'une augmentation en fonds propres INRIA de 0,2M€H.T

4) Mme Christiane MARTINET pose la question du restaurant  
Cette question a été traitée précédemment.

5) Mr BIRON est opposé au Centre de Recherche pour les raisons suivantes

- Implantation inappropriée
- Construction ambitieuse

a) Implantation inappropriée

Mr BIRON suggère que le projet soit prévu à proximité immédiate de l'ENSEIRB.

Le site du « Domaine du Haut Carré » a été envisagé pour la raison majeure suivante :

Il est situé à proximité immédiate des laboratoires partenaires de l'Université et du CNRS notamment le LABRI (Laboratoire Bordelais de Recherche en Informatique) et l'IMB (Institut de Mathématiques de Bordeaux) dans l'objectif de consolider un véritable Campus STIC (Sciences et Technologies de l'Information et de la Communication) et permettre ainsi de véritables synergies au sein des différentes thématiques de recherche.

L'implantation de l'INRIA dans la zone située face à l'ENSEIRB ne répondrait pas globalement à un des objectifs majeurs d'une intégration dans une cohérence scientifique.

**Le choix du site du Domaine du Haut Carré me paraît donc recevable.**

b) Construction ambitieuse

**Je n'ai pas compétence pour me prononcer sur le programme de l'opération qui représentera à terme 15 000 mètres carrés de bureaux.**

## **D-ANALYSE DU PROJET DE REVISION SIMPLIFIEE**

Le dossier soumis à l'enquête publique, établi par la Direction du Développement Urbain et de la Planification de la Communauté Urbaine de Bordeaux est parfaitement confectionné.

La présentation claire et bien structurée, la description du projet avec plans et photos du site, ainsi que les pièces administratives jointes, permettent une compréhension aisée de la demande.

**C'est un dossier d'une rare qualité.**

L'implantation du Centre de Recherche INRIA prévu sur le « Domaine du Haut Carré » nécessite le changement du zonage N3 du terrain d'assiette figurant sur le Plan Local d'Urbanisme de la Communauté Urbaine de Bordeaux approuvé le 21 Juillet 2006.

Pour permettre sa réalisation la Communauté Urbaine de Bordeaux a engagé le projet de révision simplifiée qui consiste à modifier le rapport de présentation, le plan de zonage n°39, les adaptations de l'orientation d'aménagement H31 et la fiche de prescription paysagère P2213 dans les conditions suivantes :

- le chapitre B4 du rapport de présentation est actualisé
- déclassement d'une partie de la zone N3 en zone UGES\* (parcelle HT20 et AL117p)
- le périmètre de la zone N3 concernée est modifié
- les prescriptions sont complétées en ce qui concerne les ouvertures dans le mur de pierre rue Pierre Noailles.

## E-AVIS MOTIVE

Ce projet de révision simplifiée respecte les critères fixés par l'article L123-13 du Code de l'Urbanisme.

En effet le site du « Domaine du Haut Carré » à proximité immédiate du laboratoire LABRI et de l'Institut IMB, constitue un atout majeur pour les synergies entre les différentes thématiques de la recherche.

Par ailleurs le projet INRIA n'empiétera pas sur l'espace boisé classé 'EBC), la future construction sera implantée sur les terrains, dépourvu de végétation, et sur lesquels le règlement de la zone N3 du Plan Local d'Urbanisme autorise actuellement la réhabilitation et l'agrandissement des bâtiments existants ce qui est un élément favorable pour étendre cette autorisation à la construction neuve.

**En conséquence le projet de révision simplifiée visant à permettre la construction du Centre de Recherche INRIA reçoit mon agrément.**

## F-CONCLUSION

Le Commissaire Enquêteur soussigné après avoir:

- examiné le projet de révision simplifiée
- assuré deux permanences l'une à la Mairie de TALENCE, l'autre à la Communauté Urbaine de Bordeaux
- visité les lieux
- analysé et répondu aux observations inscrites sur le registre d'enquête déposé en Mairie
- considéré que le « Domaine du Haut Carré » permettrait le regroupement des différentes thématiques de la recherche
- que l'espace boisé classé est entièrement sauvegardé
- noté les prescriptions complémentaires permettant la sauvegarde du mur de pierre de la rue Pierre Noailles

Emet un **AVIS FAVORABLE** à l'approbation du projet de révision simplifiée concernant le Centre de Recherche INRIA prévu sur le « Domaine du Haut Carré » à TALENCE.

Fait à Gradignan, le 18 Décembre 2009

  
Pierre BASEILHAC

1<sup>er</sup> Décembre 2009

Monsieur Guillaume CHOUBE  
Centre de Recherche Andéana Sud-Ouest  
351 Cours de la Libération - Bât A 29  
33405 TALENCE CEDEX

OBJET: Révision simplifiée du Plan local d'urbanisme  
(PLU) de la Commune de Talence -

Monsieur,

En ma qualité de Commissaire Enquêteur,  
désigné par Monsieur le Président du Tribunal  
Administratif de Bordeaux, pour la révision  
simplifiée du PLU de la Commune de Talence,  
j'ai l'honneur de vous demander de bien vouloir  
me communiquer toutes précisions utiles sur  
les questions suivantes, concernant le projet  
de Centre de recherche INRIA:

— 1<sup>o</sup>) Pourquoi ce projet n'est-il pas prévu  
à proximité immédiate de l'ENSEIRB, site  
qui présenterait de nombreux avantages,  
(accès aisés, respect de l'environnement, coût  
de l'opération moins élevée etc...)?

— 2<sup>o</sup>) L'importance du projet permet-elle  
une intégration harmonieuse dans le site  
du domaine du Haut Carré?

— 3<sup>o</sup>) Il est prévu la réalisation de 29  
places de parking et un local deux roues  
pour 5 à 600 personnes, n'est-ce pas  
insuffisant?

— 4<sup>o</sup>) Pendant les travaux, la fermeture  
de la rue Pierre Noailles sera-t-elle  
nécessaire?

— 5) quelle est l'incidence financière du franchissement de la rue Pierre Noailles? La participation de la CUB, à hauteur de 1,3 M€ HT, signalée par Madame Monique DE MARCO, Conseillère Municipale, est-elle avérée?

— 6) La rue Pierre Noailles semble être surplombée par cinq pergolas végétales, qu'en est-il exactement?

— 7) Est-il envisageable de revoir le projet en prévoyant la 1<sup>re</sup> tranche (6000 m<sup>2</sup>) en dehors du Domaine du Haut Carré, c'est à dire sous le franchissement de la rue Pierre Noailles?

Je vous serais obligé de me faire parvenir, pour chacune des questions, votre réponse en mémoire, au plus tard, le :

Jeuudi 10 Décembre 2009

Je vous prie d'agréer, Monsieur,  
l'expression de mes sentiments très distingués

Pierre Baseilhac

— Pierre BASEILHAC  
22 rue du Doyen Brus  
33170 GRADIGNAN

Talence, le 09 décembre 2009

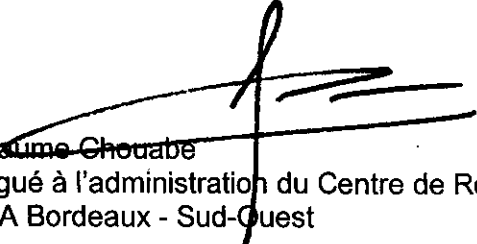
M. BASEILHAC Pierre  
22, rue du Doyen Brus  
33170 GRADIGNAN

Objet : Révision simplifiée du Plan Local d'Urbanisme – commune de Talence  
INRIA – construction du centre de recherche Bordeaux – Sud-Ouest

Monsieur,

En réponse à votre courrier relatif à l'enquête publique concernant la révision simplifiée du Plan Local d'Urbanisme sur la commune de Talence pour l'implantation du centre de recherche INRIA Bordeaux – Sud-Ouest, vous trouverez ci-joint des éléments de précisions sur le projet.

Restant à votre disposition, je vous prie d'agréer, Monsieur, mes sincères salutations.

  
Guillaume Chouabe  
délégué à l'administration du Centre de Recherche  
INRIA Bordeaux - Sud-Ouest



## Révision simplifiée du Plan Local d'Urbanisme Commune de Talence

### Centre de Recherche INRIA Bordeaux – Sud-Ouest

#### Éléments de précisions sur le projet

Question n°1 : Pourquoi le projet n'est-il pas prévu à proximité immédiate de l'ENSEIRB, site qui présenterait de nombreux avantages (accès aisés, respect de l'environnement, coût de l'opération moins onéreux, etc...)

L'INRIA Bordeaux – Sud-Ouest est l'un des acteurs majeurs du pôle STIC<sup>(1)</sup> en émergence en fort partenariat avec l'Université Bordeaux 1 (première université française dans le domaine des STIC dans le classement de Shanghai). Ce pôle permet d'ores et déjà la concrétisation de projets, faisant appel aux compétences de l'ensemble des laboratoires du pôle et venant en appui des projets des pôles de compétitivité, en particulier Aerospace Valley (pôle à vocation mondiale).

L'implantation du bâtiment INRIA est ainsi prévue à proximité immédiate des laboratoires partenaires de l'Université et du CNRS (notamment le LABRI - Laboratoire Bordelais de Recherche en Informatique et l'IMB - Institut de Mathématique de Bordeaux) dans l'objectif de consolider un véritable campus STIC et ainsi permettre de véritables synergies au sein des différentes thématiques de recherche.

Une implantation dans la zone située face à l'ENSEIRB ne répondait pas globalement à un des objectifs majeurs de l'opération d'une intégration de l'INRIA dans une cohérence scientifique. La proximité au cœur de la zone STIC du campus aurait été alors moins prononcée.

Par ailleurs, la zone face à l'ENSEIRB posait également des problèmes d'intégration qu'il aurait également fallu prendre en considération :

- Une assiette foncière relativement contrainte du fait de la présence d'un emplacement réservé pour la réalisation d'un bassin de rétention et de gestion des eaux pluviales, ajouté à la proximité d'un projet de crèche déjà avancé.
- Une desserte qui restait à définir (le projet de crèche prévoit une desserte de l'espace par le prolongement de la rue Laroumagne, ce qui n'est pas envisageable en terme de dimensionnement pour l'accueil de l'opération INRIA)

Question n°2 : L'importance du projet permet-elle une intégration harmonieuse dans le site du domaine du Haut Carré ?

Le site, la topographie, la situation urbaine, l'échelle des bâtiments environnants, ont conduit la conception du projet, conformément aux directives du programme de l'opération, à prévoir la réalisation d'un bâtiment comme véritable pièce urbaine, constituant un lien entre le campus historique le domaine du Haut Carré.

L'ouvrage est ainsi conçu de manière ancrée dans son tapis végétal et minéral et calé sur la topographie du terrain. Le projet intègre les contraintes architecturales et urbaines du site en les

faisant siennes et en apportant une cohérence architecturale et urbaine dans ses formes et son gabarit à l'échelle du site.

Afin de répondre au mieux à ces objectifs, le projet établit une stratification de fonctions programmatiques sur un mode de composition « classique » comportant :

- un socle minéral, conçu dans une continuité avec le mur en pierres sèches de la rue Pierre Noailles
- une façade Ouest, qui s'implante avec un recul par rapport au chemin de la Vieille Tour, soulignée par un alignement d'arbres dans un « jardin » intégré au projet,
- une façade Est végétalisée sous la forme de jardins verticaux accrochés sur une structure bois, pour renvoyer l'image du végétal du bois classé du Haut Carré

Par ailleurs, le projet s'implante à distance de la limite de la zone classée du bois.

Question n°3 : Il est prévu la réalisation de 29 places de parkings et un local deux roues pour 5 à 600 personnes ; n'est-ce pas insuffisant ?

La tranche actuelle de réalisation prévoit d'accueillir 200 à 250 personnes.

Le projet s'implante sur le campus universitaire de Talence, dont les stationnements ont été réalisés en parallèle de la construction des différents bâtiments.

Cette implantation est ainsi dans la zone du campus accueillant plus de 2200 places de stationnement et à toute proximité d'un parking existant de plus de 300 places de stationnement (312).

Cette implantation est située dans la zone UGES\*2 du PLU de la CUB, à l'intérieur de laquelle, la norme applicable prévoit, pour l'installation d'un établissement de services publics tel que l'INRIA, que le nombre de places de stationnement à réaliser n'est pas assujéti à un calcul dépendant des surfaces mises en place, mais relativement à la nature, la situation géographique au regard des parkings publics existant à proximité, la localisation au regard des périmètres de modération du stationnement délimités au plan de zonage, ...

Conformément au constat réalisé dans le cadre du Projet Campus de Tania Concko, sous l'égide des différents acteurs locaux et présenté dans le projet global d'aménagement de l'Opération Campus, le plan de circulation de l'ensemble de ce domaine s'articule fortement autour de la desserte de Tramway et de son parking relais, dont les réalisations sont déjà effectives. Ainsi, dans le programme de développement du Campus, l'arrivée du Tramway en "anticipation" des projets de développements a rendu cet espace plutôt excédentaire en stationnement (l'utilisation effective est actuellement de 60%).

Conformément à la réflexion à mener décrite dans la norme du PLU au niveau de la zone UGES\*2, le projet intègre donc l'aspect excédentaire du potentiel de stationnement du campus universitaire et prévoit donc uniquement la réalisation de

- 29 places en R-1 pour le projet de bâtiment de 6000 m<sup>2</sup> ayant vocation à accueillir 200 à 250 personnes,
- l'intégration d'une trentaine de places dans le cadre de l'extension du bâtiment.

En ce qui concerne les deux roues, le projet prévoit la réalisation en sous-sol d'un local sécurisé pour deux roues, ainsi qu'un emplacement spécifique pour les deux roues motorisées dans le parking, afin de répondre aux modes de déplacements des utilisateurs, ainsi qu'aux orientations d'aménagements du domaine universitaire.

Question n°4 : Pendant les travaux, la fermeture de la rue Pierre Noailles sera-t-elle nécessaire ?

La réalisation de l'arche au dessus de la rue Pierre Noailles nécessitera certainement une coupure de la circulation de la rue (quelques semaines). Cette coupure ne sera pas effective pendant toute la durée du chantier, mais uniquement pour la construction de la dalle de couverture. Ces dispositions de chantier restent à définir de manière précise et feront l'objet d'une concertation avec les acteurs concernés (collectivités, riverains, ...)

Question n°5 : Quelle est l'incidence financière du franchissement de la rue Pierre Noailles ? La participation de la CUB à hauteur de 1,3 M€ HT, signalée par Madame Monique De Marco, conseillère municipale, est-elle avérée ?

L'implantation du projet a fait l'objet d'une concertation avec les différents acteurs publics concernés (Collectivités et Riverains) et a abouti au choix d'un bâtiment s'inscrivant sur des terrains du campus universitaire à proximité des laboratoires STIC, avec un bâtiment en arche au dessus de la rue Pierre Noailles afin de prendre en compte le nécessaire maintien de la circulation de cette voie communautaire.

Cette décision, prise en coordination avec les différents partenaires de l'opération, a ainsi entraîné un amendement au financement du projet avec :

- un soutien de la Communauté Urbaine de Bordeaux à hauteur de 1,1 M€ HT (avec un accord par délibération du conseil communautaire n°2009/0505 du 10 juillet 2009)
- une augmentation du financement du projet en fond propre INRIA de 0,2 M€ HT

Question n°6 : La rue Pierre Noailles semble être surplombée par cinq pergolas végétales, qu'en est-il exactement ?

Certaines des vues de présentation de l'opération font apparaître les propositions de l'architecte dans une vision du bâtiment à terme (6000 m<sup>2</sup> du premier projet + 9000 m<sup>2</sup> d'extension à terme). Cette projection de l'extension du bâtiment présente des pergolas végétales au dessus de la rue Pierre Noailles en liaison avec le Haut Carré.

Le projet actuel dans le cadre du concours d'architecte qui a été réalisé, correspond uniquement au premier bâtiment de 6000 m<sup>2</sup>. Ainsi, ces pergolas végétales ne sont pas validées, car elles font partie d'une proposition pour une phase future de réalisation.

Question n°7 : Est-il envisageable de revoir le projet en prévoyant la 1<sup>ère</sup> tranche (6000 m<sup>2</sup>) en dehors du domaine du Haut Carré, c'est-à-dire sans le franchissement de la rue Pierre Noailles ?

L'opération de construction du centre de recherche INRIA Bordeaux – Sud-Ouest correspond à la réalisation d'un bâtiment à terme d'environ 15000 m<sup>2</sup>, dont le site d'accueil du bâtiment se situe dans un secteur libre de l'espace le plus anciennement urbanisé du campus sur la commune de Talence, communément appelé « Bordeaux 1 – 1<sup>ère</sup> tranche », en s'inscrivant en arche au dessus de la rue Pierre Noailles à proximité de l'angle avec la rue de la Vieille Tour (sans venir empiéter sur l'espace boisé classé).

Une première phase de cette opération a été lancée pour la réalisation d'un bâtiment de 6000 m<sup>2</sup>. La conception de ce premier bâtiment se doit d'intégrer une vision à terme de l'opération. Le projet ainsi proposé prévoit donc dès la première phase la réalisation d'un bâtiment qui enjambe la rue Pierre Noailles et permet ainsi dès l'origine du projet de répondre à deux objectifs forts du programme :

- la réalisation d'une façade publique du bâtiment permettant un affichage du projet le long de la rue de la vieille tour, avec un bâtiment qui exprime le lien entre les deux entités du campus.
- La création d'une liaison entre la partie historique du campus et le domaine du Haut Carré, afin de participer à la facilité des échanges entre ces deux parties du campus universitaire accueillant des laboratoires et autres équipements.